



10/07/2020

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : cgtrenault@gmail.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte-rendu de la première négociation de l'accord intéressement du 6 juillet 2020 (Skype)

Cet accord arrivant à échéance fin 2020 il devait impérativement être renégocié au premier semestre pour redéfinir les bases de son calcul.

Cette première réunion débuta par un rappel du contexte du dernier accord (2017-2019) et des événements qui avaient valu en 2019 la mise en place d'un avenant.

Point aussi sur le contexte exceptionnel de cette année avec la crise sanitaire, en nous rappelant que cela impactera automatiquement les résultats de RRG, et qui a déjà impacté les rémunérations des salariés dans le calcul des divers primes !

Un retour nous est fait sur les répartitions des versements. Selon la direction 75% des salariés demandent le versement de leurs intéressements, et 15% placent sur les différentes épargnes.

La CGT a d'ailleurs demandé si ce placement était volontaire ou par défaut ?

La direction nous a affirmé qu'en comparaison des années précédentes beaucoup moins de cas étaient recensés sur cette année.

Pour ce qui est des critères :

La direction confirme vouloir maintenir les mêmes critères, et envisage de faire un copier-coller de 2019 en réajustant quelques points !

Avec quelques modifications pour palier le caractère exceptionnel du Covid-19 (critères encore en réflexion).

La direction reconnaît que les critères de 2019 avait permis de générer un intéressement mais doute sur la pertinence d'une partie de ces critères pour cette année !!!

La direction souhaite aussi maintenir le critère HSE ! Critère qui a déjà desservi les salariés par le passé, et qui malgré les alertes de la CGT persiste à ne pas vouloir le retirer !

Même Renault SA n'a pas souhaité le maintenir dans son nouvel accord.

La direction réitère son indépendance et autonomie avec le constructeur, aucun critère pour l'intéressement ne dépendrait de Renault.

La prime locale n'est plus d'actualité et la direction ne voit pas d'intérêt à la remettre en place dans le périmètre du nouvel accord.

Après les échanges, sur les différents critères et leurs impacts la direction confirme vouloir un nouvel accord sur 3 ans.

Les 3 autres organisations syndicales sont unanimes : elles souhaitent un nouvel accord sur un an, à cause de la situation exceptionnelle de cette année.



La direction pense qu'un accord sur 1 an n'a pas de sens étant donné que nous pouvons faire des modifications par avenant comme en 2019.

Pour la CGT RRG, les axes de la négociation seront:

- Le maintien des propositions de 2019 qui ont permis de générer une grosse partie des gains de l'intéressement,
- Prendre en compte des mesures spécifiques suite au COVID 19,
- La création de paliers tenant compte des toutes les contraintes systémiques imposées à RRG par le constructeur,
- Enfin la CGT sera intransigeante sur la question du critère HSE. Critère qui ne lutte pas contre les accidents de travail et dessert la QVT des salariés.

Comme à son habitude la CGT lance un appel à d'autres propositions que portera votre délégation lors de la prochaine négociation. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CGT.

Prochaine négociation le mercredi 22 juillet 2020.

